

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DE LA VILLE DE BEGLES

SÉANCE DU 12 novembre 2024

DÉLIBÉRATION N°2024_113

OBJET : 1ER VERSEMENT DE LA SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE LA VILLE DE BEGLES, AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Le 12 novembre 2024, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni Salle du conseil sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **6 novembre 2024**.

Étaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, Mme Bénédicte JAMET DIEZ, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, Mme Sadia HADJ ALBELKADER, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure DESVALOIS, M. Nabil ENNAJHI, M. Florian DARCOS, M. Idriss BENKHELOUF, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, M. Christophe THOMAS, Mme Seynabou GUEYE, M. Kewar CHEBANT.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

Mme Amélie COHEN-LANGLAIS donne procuration à Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Olivier GOUDICHAUD donne procuration à M. Aurélien DESBATS, Mme Fabienne CABRERA donne procuration à M. Marc CHAUVET, M. Jacques RAYNAUD donne procuration à Mme Edwige LUCBERNET, M. Pascal LABADIE donne procuration à Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Sylvaine PANABIERE donne procuration à M. Vincent BOIVINET, M. Guénohé JAN donne procuration à M. Pierre OUALLET, Mme Fabienne DA COSTA donne procuration à M. Christian BAGATE.

Absente :

Mme Isabelle TEURLAY NICOT

Secrétaire de la séance : M. Nabil ENNAJHI

Monsieur Xavier-Marie FEDOU expose :

Afin de permettre à l'établissement public du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), de pouvoir continuer à fonctionner avant l'adoption du Budget Primitif 2025, il vous est proposé de voter un 1^{er} versement qui correspond à un quart du montant de la subvention qui lui a été allouée par délibération au moment du vote du Budget Primitif de l'année 2024.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

ENTENDU le rapport de présentation

VU le Code général des collectivités territoriales

VU la loi N°2000-321 du 12 avril 2000

VU le Décret N°2001-495 du 6 juin 2001

VU la délibération n°10 de versement d'une subvention d'équilibre au CCAS, en date du 26 mars 2024

VU la convention de Services Partagés, signée entre la Ville de Bègles et le C.C.A.S. en date du 27 Novembre 2020

CONSIDÉRANT le montant de 1 460 000 € attribué au Centre Communal d'Action Sociale lors du Budget Primitif 2024

DÉCIDE

Article 1 : D'accorder au Centre Communal d'Action Sociale, établissement public de la Ville de Bègles, un 1^{er} versement à valoir sur la subvention 2025, de 365 000 €.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte afférent.

Article 3 : De prévoir et prélever ces dépenses sur le chapitre 65, article 657363 du budget principal 2025 de la Ville.

VOTANTS : 27		VOIX
Pour	27	
Ne participent pas au vote	7	M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, Mme Isabelle TARIS, Mme Marie-Laure PIROTH.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré le 12 novembre 2024

LE/LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

M. Nabil ENNAJHI

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

M. Clément ROSSIGNOL PUECH